N° 20 - Novembre 2011

Nouvelle convention : Quelle réponse au courrier des CPAM demandant à adhérer à la convention et à la rémunération à la performance ?

Plusieurs adhérents ont commencé à interroger le SNPP sur un courrier que les CPAM adressent aux médecins. Ces CPAM demandant à adhérer à la nouvelle convention, et à la rémunération à la performance.

La rémunération à la performance consiste à gagner des points (qui se transforment en quelques euros annuels), en acceptant de modifier ses prescriptions selon les idéaux de quelques technocrates : utilisation d'un logiciel de gestion de cabinet, diminution de certaines prescriptions, etc...

Le SNPP appelle chacun à une réponse claire, en adressant simplement ces quelques mots en recommandé avec accusé de réception :

« Je refuse toute rémunération indexée à la « performance » ».

L'enjeu est majeur : nous ne vendrons pas notre indépendance professionnelle, en acceptant une rémunération qui nous placerait en conflit d'intérêt entre les demandes de la CPAM et celles de nos patients (qui ne savent même pas si leur médecin adhère à ce système ou non).
Les guillemets à « performance » sont bien sûr lourds de sens, à l'heure où il ne s'agit plus d'aider au mieux nos patients mais désormais de leur imposer une course à la rentabilité jusque dans le cabinet du psychiatre !

Elie WINTER

Secrétaire Général de l'AFPEP-SNPP

Directeur de publication: Thierry DELCOURT
Comité de rédaction : Michel MARCHAND, Elie WINTER, Patrice CHARBIT, Olivier SCHMITT, Françoise CORET, Françoise LABES, Philippe LATINIS, Jacques BARBIER